



Municipalité de Montcalm

AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la municipalité de Montcalm

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Avis est donné que conformément à l'article 176.1 du Code municipal, le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 seront déposés lors de la séance ordinaire de conseil qui se tiendra le 8 mai 2023 à 20h00 au 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Montcalm.

DONNÉ à Montcalm ce 28^e jour d'avril de l'an deux mille vingt-trois.

Michael Doyle
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Montcalm, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 28 avril 2023, entre 9h00 et 18h00. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour d'avril 2023.

Michael Doyle
Directeur général et greffier-trésorier